

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Boite_016 | Préparation des Anormaux](#)[CollectionBoite_016-3-chem | Révolution. Procès du roi. \[rayé : R. Législation ... ?\]](#) Item[\[Henri Plard, La sainteté du roi - suite\]](#)

[Henri Plard, La sainteté du roi - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0203

SourceBoite_016-3-chem | Révolution. Procès du roi. [rayé : R. Législation ... ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

tumescit animus haud capax sui ». à quoi Ephaïstion répond : « Aliis praesse qui vult, praesit sibi » : c'est à peu près le « maître de moi comme de l'univers », la « générosité » cornélienne qui comprend, avant toutes choses, la connaissance de soi, des limites humaines, du licite et de l'illicite. A l'arrière-plan de cette tragédie, enfin, Simon a mis la querelle des Images, traitée bien entendu dans l'esprit le plus « iconolâtre » : comme chez Gryphius, Léon tombe le matin de Noël, devant l'autel : ce meurtre a un caractère de réparation, de triomphe de la foi sur l'impiété : aussi ne voit-on nulle part que Simon conçoive des doutes sur la légitimité d'un tyrannicide commis durant la messe et au pied des autels.

Chez le luthérien Gryphius, la question des images n'est mentionnée qu'en passant : sa pièce est tout aussi religieuse que celle du Jésuite, mais le représentant de Dieu, c'est ici Léon l'Arménien, tandis que Michel Balbus agit par envie, par ambition blessée, et non comme chef du parti des Iconolâtres, adversaires de l'Empereur. C'est surtout le caractère de Léon qu'il a modifié : il lui garde bien ses traits tyranniques, il mentionne bien ses actes d'arbitraire ou de cruauté, mais sur la scène, Léon est un bon époux, un souverain conscient de ses devoirs, respectant le jour de la Nativité, et dont le plus grand défaut est son irrésolution ou, si l'on préfère, son indulgence et sa sensibilité à l'influence de son épouse, l'impératrice Théodosia, qui n'apparaissait pas du tout chez Simon, très peu chez Cedrenus, et qui, dans la tragédie du Silésien, va se faire l'instrument involontaire du destin, en obtenant de Léon le fatal délai dont se servira Michel pour faire, de son cachot, assassiner son rival. Comment expliquer ce mélange de férocité et de noblesse dans le personnage principal ? Deux considérations semblent avoir joué ici, l'une esthétique, l'autre religieuse ou politico-théologique. C'est, rappelons-le, la première pièce d'un auteur de trente ans tout juste, formé par la lecture des Anciens et des humanistes néo-latins. L'essentiel de la tragédie, selon Heinsius, commentant Aristote, c'est la *fabula*, qu'il définit comme *imitatio actionis* : la même matière (*argumentum*), sur laquelle est fondée l'*actio* — c'est-à-dire la suite extérieure des événements — peut donner lieu à des *fabulae* totalement différentes les unes des autres : ainsi l'*actio* que contient l'histoire de Médée a été traitée par Euripide et Sénèque en deux *fabulae* toutes différentes. La *fabula* de Simon est, dans le cas présent, le châtimement d'un tyran : celle de Gryphius est le meurtre, criminel et religieusement inexcusable, d'un prince tyrannique, peut-être, mais légitime. Or, dit encore Heinsius, c'est l'action qui détermine le dessin des caractères, et l'essentiel, pour le poète tragique, c'est de nouer et de mener à son terme la *fabula* : par rapport à cette fin, les caractères sont secondaires (« nec primarium id Tragici est opus, sed secundum et ab isto proximum » ; *istud* = la conduite de la *fabula*). L'interprétation de l'*actio* par Gryphius impliquait, bien entendu, un changement dans le caractère principal : il fallait que Léon apparût aussi dans toute la sainteté du pouvoir royal pour que son meurtre fût ressenti comme un crime, et pis, comme un sacrilège. D'autre part, les caractères doivent être typiques, car « poeta novit hominem in genere », et surtout, de tous les caractères tragiques, les meilleurs, les plus frappants sont les caractères mixtes : ni le vertueux ni le démoniaque ne sont à proprement parler tragiques, mais bien plutôt les caractères où le bien et le mal sont mêlés : « primum ergo id desideratur, ut

nec admodum virtute, sed nec vitio excellat, qui agit ». Nous avons vu que Simon ne se tient pas à cette règle : son Léon est entièrement mauvais, son Theophilus entièrement bon. Gryphius lui aussi, à mesure que son génie propre se dégage de ses modèles, tend de plus en plus à prendre pour centre de ses *fabulae* des caractères parfaits, auxquels s'opposent des furieux, des cyniques et enfin des représentants d'une humanité moyenne : de là cette faiblesse de ses tragédies, considérées du point de vue de l'action, qu'avait sagement prévue Daniel Heinsius. Mais dans « Leo Armenius », la première de ses tragédies et l'une des mieux construites, il semble que Gryphius se tienne encore à la règle du classicisme néo-latin et qu'il ait évité de rendre Léon parfait, comme d'ailleurs de noircir outrageusement Michel Balbus : celui-ci est un ambitieux vulgaire, non un monstre. Mais il s'ajoute, à cette considération d'esthétique, cette recherche de vérité allégorique et générale dont nous avons déjà parlé. Léon n'est pas seulement ou même pas essentiellement pour Gryphius un empereur de Byzance, historiquement localisable : il représente le Règne, le Souverain, avec ses faiblesses humaines, son aveuglement, soumis à la Fortune et à ses vicissitudes, mais aussi l'Oint du Seigneur, le représentant de Dieu sur terre, avec la dignité surnaturelle qu'il tient de son élection et de son office. Léon n'est nullement parfait : ce n'est pas encore cet idéal de perfection royale et humaine, de constance, de courage et de piété que Gryphius, quatre ans après, va représenter en Charles I^{er}, le souverain martyr. La préface de « Leo Armenius » avertit le lecteur qu'il y trouvera « ce qui, chez un souverain régnant, n'est en partie pas louable et n'est en partie pas même licite ». Mais il a pour lui la légitimité du règne, alors que son adversaire, Michel Balbus, est tout juste un aventurier, aspirant à la couronne de vanité, le pouvoir impérial, avec ou sans titre à l'exercer. Par sa mort au pied des autels, enfin, Léon mérite d'être reçu dans la communion du Christ, devient, nous le verrons, un avec le Roi des Rois, tandis que la dernière scène de la tragédie annonce et les résistances que va bientôt rencontrer son vainqueur et le châtimement éternel qu'il a encouru en faisant massacrer dans l'église, et le jour même de Noël, celui qu'il aurait dû révéler à l'égal de Dieu.

C'est en effet ce détail (d'un pittoresque atroce, si l'on peut ainsi s'exprimer) qui a frappé Gryphius dans le récit de Cedrenus et le drame de Joseph Simon, si bien qu'on pourrait dire qu'il a écrit toute sa tragédie pour aboutir à cette situation aussi paradoxale que symbolique : le représentant de Dieu sur terre abattu au pied des autels un matin de Noël : *murder in the cathe* dirait-on presque, anachroniquement. Ce n'est pas seulement une vue l'esprit ; nous avons sur ce point un tercet précieux dans le sonnet final d'*Sonn- und Feiertagssonette*, seconde édition, 1650 (parus, donc, en même temps que *Leo Armenius*) où Gryphius s'excuse de la naïveté juvénile de ses sonnets et confesse qu'il les tient pour inférieur à ses tragédies :

« Hier donnert, ich bekenn', mein rauher Abas nicht,
Nicht Leo, der die Seel auf dem Altar ausbricht;
Der Mär'trer Helden-Muth ist anderswo zu lesen ».



Le premier vers fait allusion à sa tragédie (encore inédite) de *Catha von Georgien*, où la princesse chrétienne résiste jusqu'à la torture et la

Reservé à l'usage privé - Loi n° 57.298 du 11.3.1957

